AGENCE DU NUMÉRIQUE EN SANTÉ

CaRE Cybersécurité accélération et Résilience des Établissements

Financé par l'Union européenne
NextGenerationEU



Programme CaRE

Candidature sur la plateforme Convergence au guichet d'appel à financements

Guide d'utilisation pour les établissements de santé

24/10/2025 | ANS – Direction Expertise, Innovation et International

Sommaire

1. Présentation de la plateforme eCaRE – page 3
2. Inscription sur la plateforme eCaRE – page 5
3. Connexion à la plateforme eCaRE – page 14
4. Candidature / Dépôt des preuves domaine 1 – page 19
5. Candidature / Dépôt des preuves domaine 2 – page 33
6. Modification des coordonnées des contacts de l'établissement – page 42
7. Transfert d'un dossier – page 48

AGENCE DU NUMÉRIQUE EN SANTÉ

CaRE Cybersécurité accélération et Résilience des Établissements

Financé par l'Union européenne NextGenerationEU

AGENCE
DU NUMÉRIQUE
EN SANTÉ

CaRE Cybersécurité accélération et Résilience des Établissements

Financé par
l'Union européenne
NextGenerationEU



Présentation de la plateforme eCaRE

Présentation de la plateforme eCaRE

Les appels à financement du **programme CaRE** sont rattachés à des domaines spécifiques et s'adressent à tous les établissements de santé, publics et privés.
Ces appels à financement ont tous pour objectifs de soutenir le renforcement de la sécurité opérationnelle dans les établissements.



Programme CaRE

Un des objectifs du programme CaRE est de **financer les établissements de santé** pour renforcer leur **résilience cyber** et les aider à améliorer leur niveau de maturité en SSI.

Proposée par l'Agence du Numérique en Santé, **eCaRE est la plateforme dédiée à la candidature aux guichets d'appels à financement du programme CaRE**.

En tant que GHT, établissement de santé public ou privé, la plateforme eCaRE vous permet de :

- Déposer un dossier de candidature pour chaque domaine auquel vous souhaitez participer ;
- Attester de l'atteinte des objectifs demandés en transmettant les documents justificatifs de manière sécurisée aux équipes en charge des opérations de vérification et de contrôle ;
- Suivre l'avancement de votre candidature et répondre aux demandes de précisions de l'ARS et l'ANS.

AGENCE DU NUMÉRIQUE EN SANTÉ

CaRE Cybersécurité accélération et Résilience des Établissements

Financé par l'Union européenne
NextGenerationEU



Inscription sur eCaRE

Comment s'inscrire sur la plateforme ?

Inscription sur eCaRE

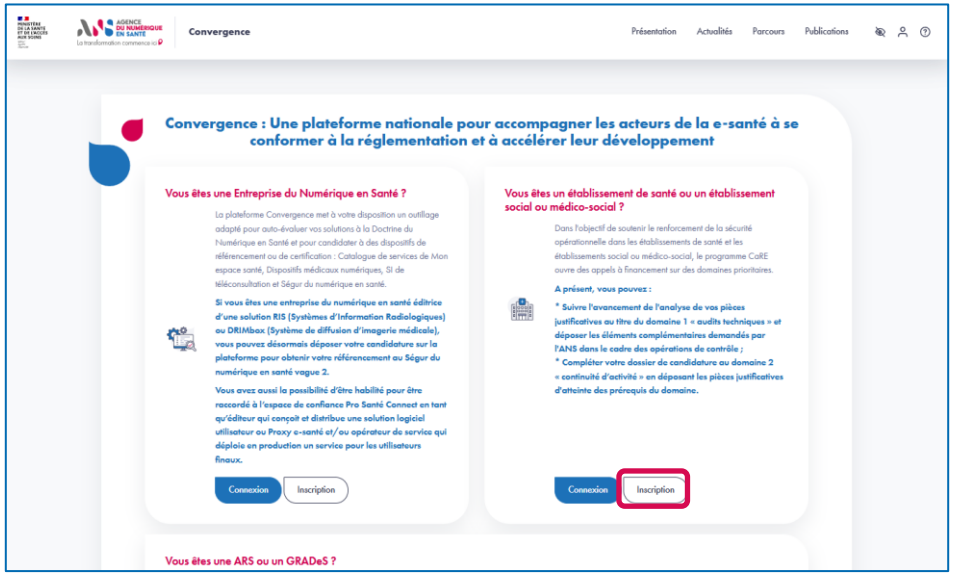
- Cette section vous présente les actions à réaliser si vous voulez vous inscrire en tant qu'établissement de santé sur la plateforme eCaRE.

- Les étapes à suivre sont les suivantes :

1. Sélection du parcours d'inscription à eCaRE depuis la page d'accueil de la plateforme Convergence
2. Complétion du formulaire d'inscription (2.1 à 2.5)
3. Réception du mail de vérification et activation du compte

Inscription sur eCaRE

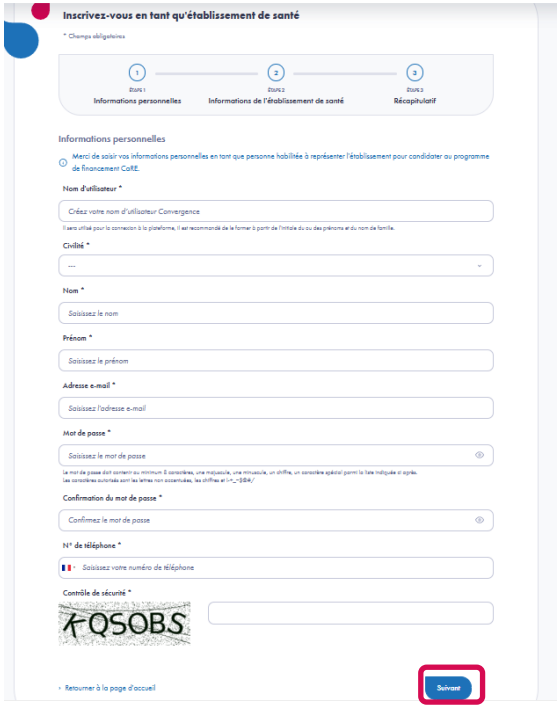
Page : Page d'accueil non connectée de la plateforme Convergence



- Depuis la page d'accueil non connectée de la plateforme Convergence (https://convergence.esante.gouv.fr/), accédez à la procédure d'inscription en tant qu'établissement de santé ou ESSMS en cliquant sur le bouton « Inscription » de la rubrique « Vous êtes un établissement de santé ou un établissement social ou médico-social ? ».

Inscription sur eCaRE

Page : Procédure d'inscription – Informations personnelles



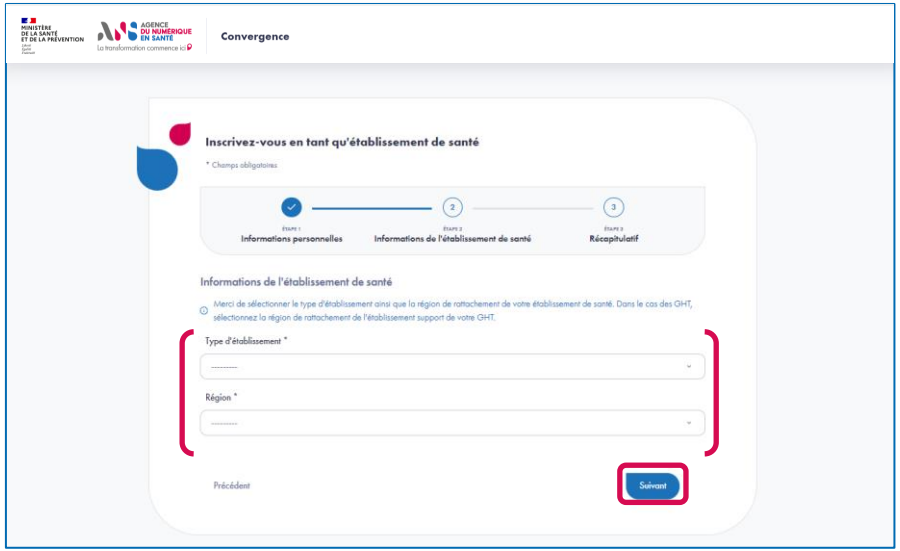
- En première étape de la procédure d'inscription, vous devez saisir les informations personnelles de la personne à inscrire. Celle-ci doit être habilitée à représenter l'établissement pour candidater au programme de financement CaRE.

- Renseignez les informations suivantes :
 - Un nom d'utilisateur
 - La civilité
 - Le nom
 - Le prénom
 - L'adresse e-mail (celle-ci sera utilisée lors de votre connexion à la plateforme et sera également utilisée pour vous informer de l'avancement de votre candidature)
 - Un mot de passe
 - Le numéro de téléphone

- Une fois toutes ces informations saisies, complétez le contrôle de sécurité en indiquant les 4 caractères du captcha puis cliquez sur le bouton « Suivant » en bas de la page.

Inscription sur eCaRE

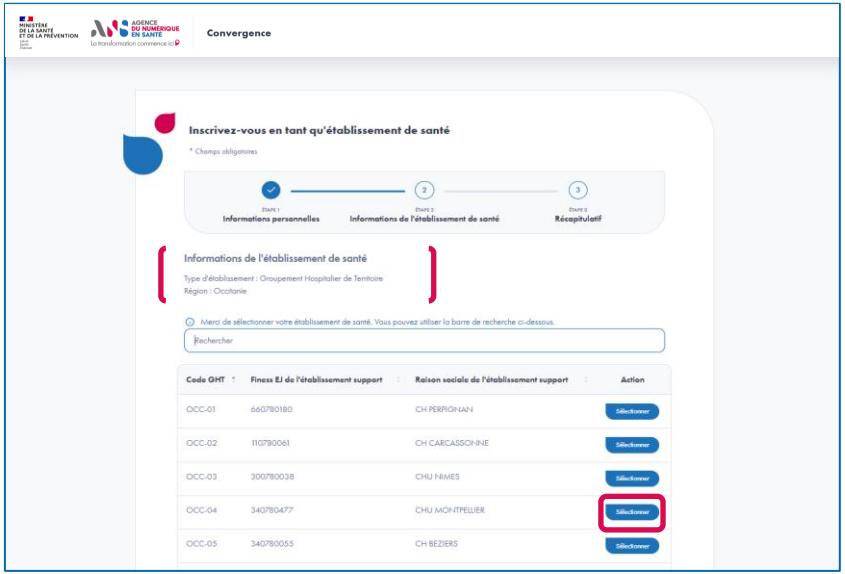
Page : Procédure d'inscription – Informations de l'établissement de santé 1/3



- En deuxième étape de la procédure d'inscription :
 - Sélectionnez le type de l'établissement pour lequel vous souhaitez candidater : « Groupement Hospitalier de Territoire », « Entité Juridique Privée » ou « Entité Juridique Publique hors GHT » ;
 - Sélectionnez la région de l'établissement de santé (dans le cas d'un GHT, sélectionnez la région de rattachement de l'établissement support du GHT).
- Cliquez sur le bouton « Suivant » en bas de la page.

Inscription sur eCaRE

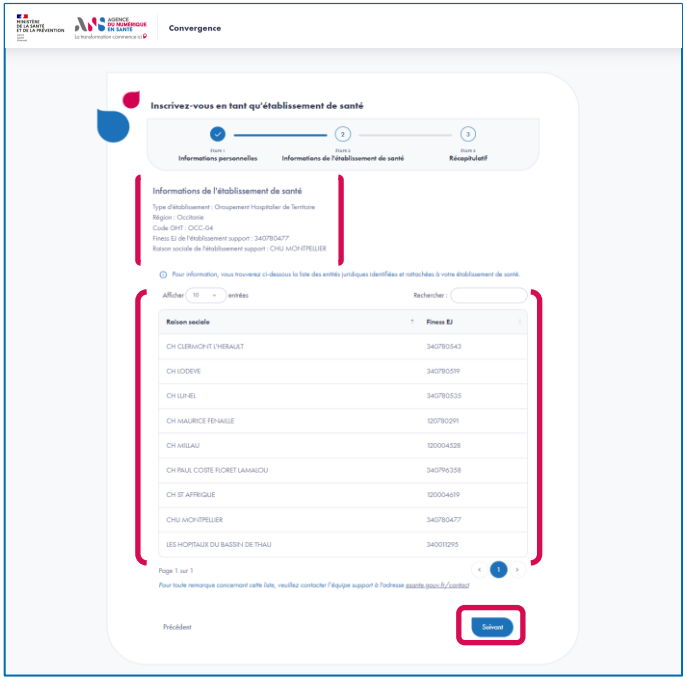
Page : Procédure d'inscription – Informations de l'établissement de santé 2/3



- A la suite de la sélection de votre type d'établissement et de votre région, une liste des établissements est restituée. Elle correspond à l'option sélectionnée en étape 3.1.
- A l'aide de la barre de recherche, vous pouvez rechercher votre établissement et cliquez sur le bouton « Sélectionner » correspondant.
- Vous pouvez cliquer sur le bouton « Précédent » en bas de la page afin de modifier votre choix du type d'établissement et de la région.

Inscription sur eCaRE

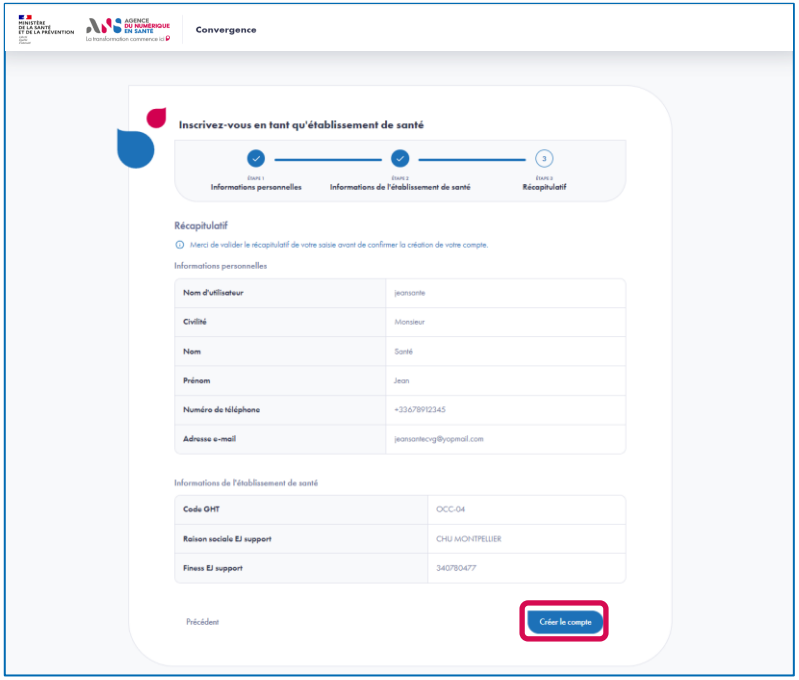
Page : Procédure d'inscription – Informations de l'établissement de santé 3/3



- Une fois votre établissement sélectionné, les informations de celui-ci sont reprises en haut de la page d'inscription.
- Nous vous invitons par la suite à vérifier la liste des entités de santé rattachées à votre établissement de santé. Ces données peuvent être utilisées lors des candidatures sur la plateforme :
 - Dans le cas des GHT, vous trouverez la liste des Entités Juridiques rattachées au GHT sélectionné ;
 - Dans le cas des Entités Juridiques Publiques hors GHT ou des Entités Juridiques Privées, vous trouverez la liste des Entités Géographiques rattachées à l'entité juridique sélectionnée.
- Après vérification de ces informations, cliquez sur le bouton « Suivant ».

Inscription sur eCaRE

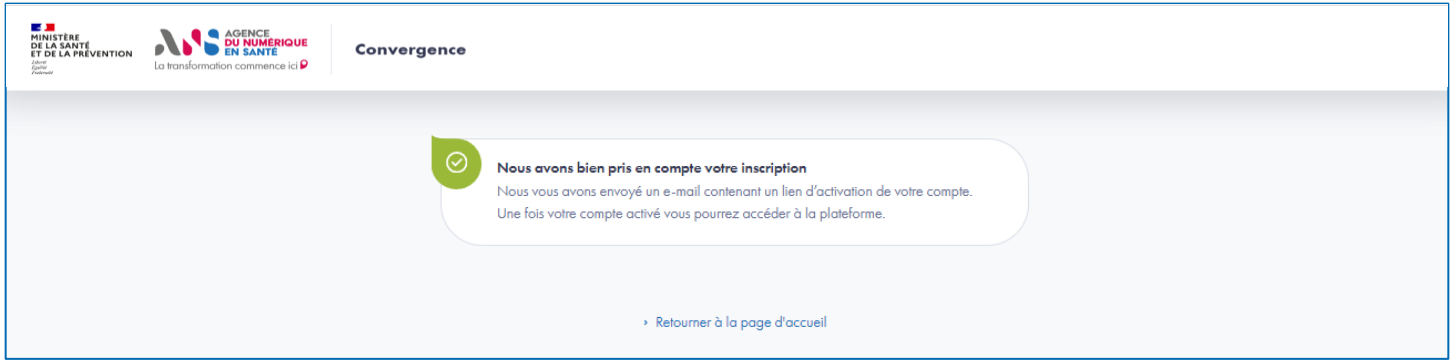
Page : Procédure d'inscription – Récapitulatif



- En troisième étape de la procédure d'inscription, un récapitulatif vous permet de vérifier les informations saisies en étape 1 et 2 de la procédure d'inscription.
- Après avoir validé ces informations, cliquez sur le bouton « Créer le compte ».

Inscription sur eCaRE

Page : Fin de la procédure d'inscription



- A la suite de la création du compte, un e-mail vous est envoyé à l'adresse e-mail renseignée lors de l'inscription contenant le lien d'activation du compte. Cliquez sur ce lien pour activer le compte et vous connecter à la plateforme eCaRE.

AGENCE DU NUMÉRIQUE EN SANTÉ

CaRE Cybersécurité accélération et Résilience des Établissements

Financé par l'Union européenne
NextGenerationEU



Connexion à eCARE

Comment se connecter à la plateforme ?

Connexion à eCaRE

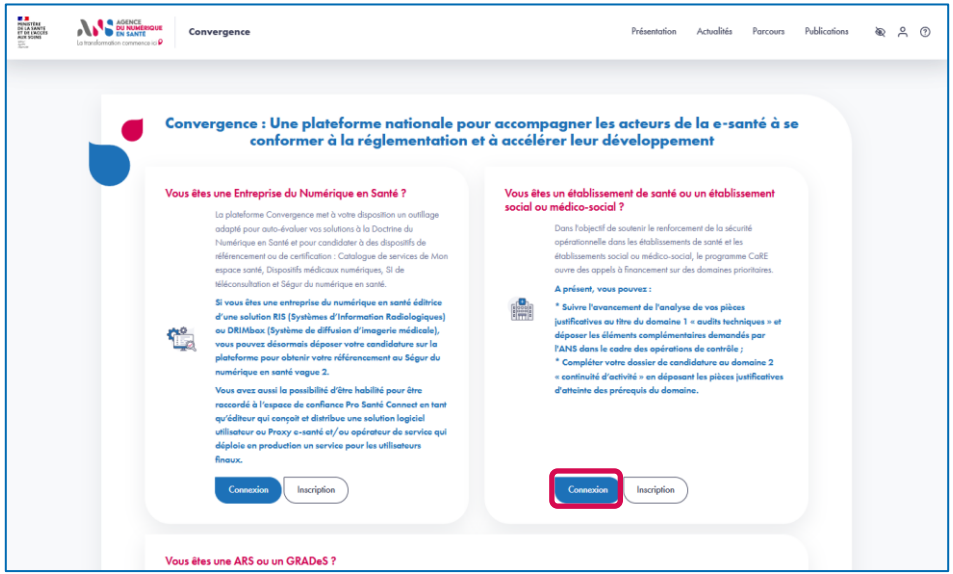
- Une fois votre compte eCaRE créé et activé, suivez les actions ci-dessous pour vous connecter en tant qu'établissement de santé à la plateforme eCaRE.

- Les étapes à suivre sont les suivantes :

1. Redirection vers la page de connexion des établissements de santé depuis la page d'accueil de la plateforme Convergence
2. Saisie des identifiants du compte
3. Validation de la double authentification et connexion à la plateforme eCaRE

Connexion à eCaRE

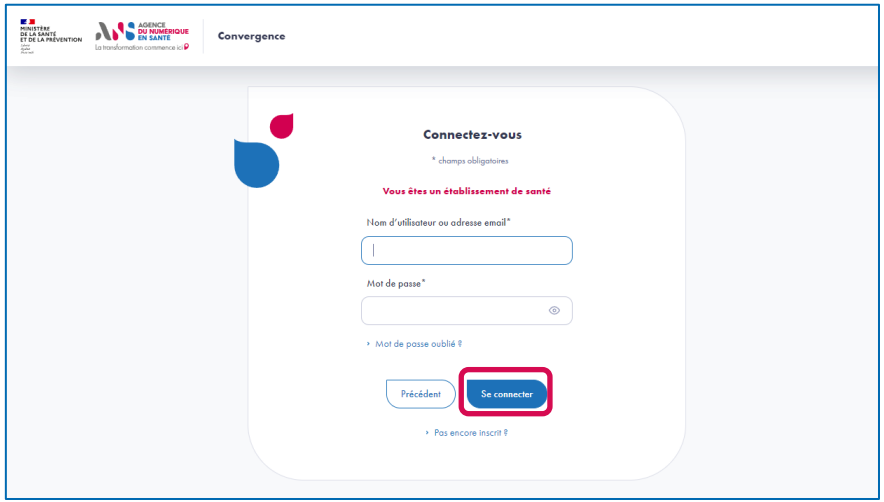
Page : Page d'accueil non connectée de la plateforme Convergence



- Depuis la page d'accueil non connectée de la plateforme Convergence (https://convergence.esante.gouv.fr/), cliquez sur le bouton « Connexion » de la rubrique « Vous êtes un établissement de santé ou un établissement social ou médico-social ? ».

Connexion à eCaRE

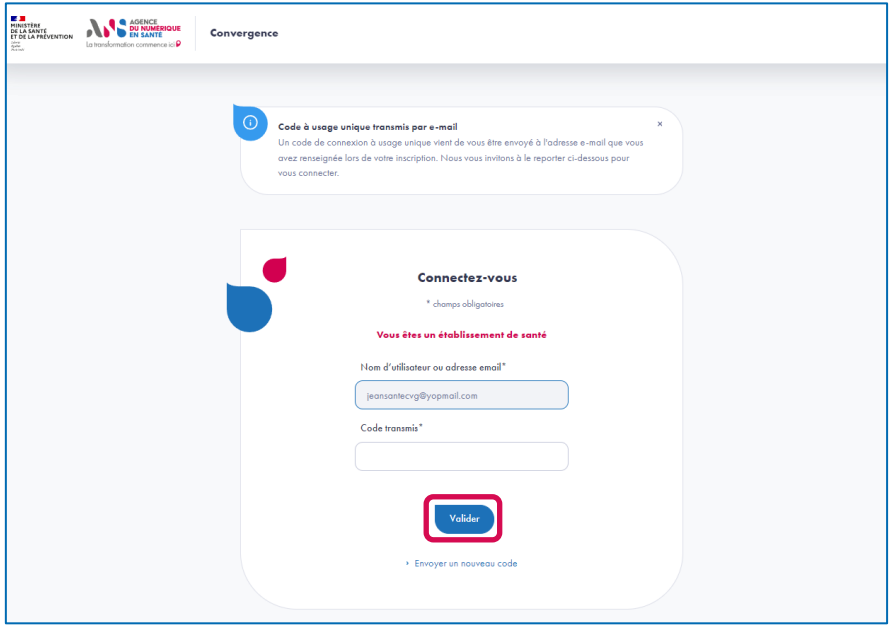
Page : Mire de connexion pour les établissements de santé



- Saisissez votre nom d'utilisateur ou votre adresse e-mail renseignés lors de votre inscription.
- Saisissez votre mot de passe puis cliquez sur le bouton « Se connecter ».

Connexion à eCaRE

Page : Double authentification pour les établissements de santé



- Un e-mail vous est envoyé à votre adresse e-mail contenant un code de connexion à usage unique et valable 10 minutes.
- Vous pouvez demander un nouveau code en cliquant sur le lien « Envoyer un nouveau code » en bas de la page de connexion dans le cas où le délai de 10 minutes est dépassé.
- Pour finaliser votre connexion, saisissez le code transmis par e-mail et cliquez sur le bouton « Valider ».
- Lors de votre première connexion, vous devrez valider les Conditions Générales d'Utilisation de la plateforme eCaRE.

AGENCE DU NUMÉRIQUE EN SANTÉ

CaRE Cybersécurité accélération et Résilience des Établissements

Financé par l'Union européenne
NextGenerationEU



Guichet d'appel à financement CaRE

Candidature au domaine 1 : Audits techniques

Guichet d'appel à financement CaRE

- Cette section vous présente les actions à réaliser si vous voulez candidater et déclarer l'atteinte des objectifs pour le « Domaine 1 Audits techniques » du programme CaRE.

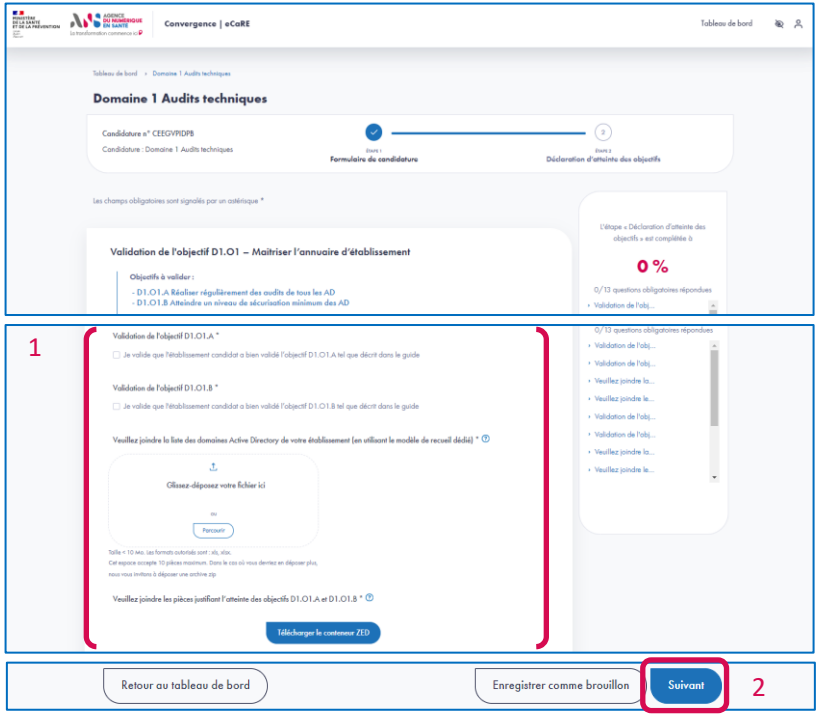
- Les étapes à suivre sont les suivantes :

1. Choix du Domaine 1 Audits techniques
2. Complétion du formulaire de candidature et transmission de votre candidature
3. Réponse à une demande de modification de la part d'un vérificateur ARS
4. Complétion de la déclaration d'atteinte des objectifs (4.1 à 4.7)
5. Réponse à une demande de modification de la part d'un vérificateur ARS ou ANS

Guichet d'appel à financement CaRE

Domaine : Domaine 1 Audits techniques

Page : Déclaration d'atteinte des objectifs



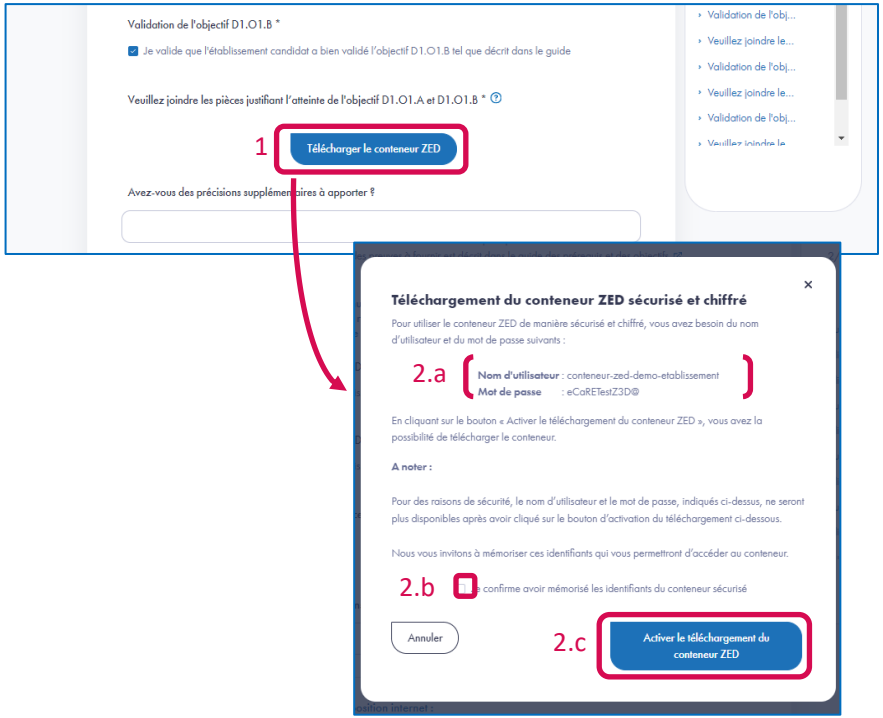
- Une fois votre candidature validée par le vérificateur ARS et la convention signée, vous recevez un email pour vous informer de l'ouverture de l'étape 2 du domaine.

1. En accédant à votre dossier, complétez la déclaration d'atteinte des objectifs de votre établissement :
 - Pour chaque objectif, cochez la case de validation d'atteinte de l'objectif et chargez dans l'espace de dépôt les pièces justificatives correspondantes ;
 - Pour les objectifs D1.O1 et D1.O2, un **système d'échange des documents confidentiels** a été mis en place pour vous permettre d'envoyer vos rapports de manière sécurisée et chiffrée en utilisant la solution ZED par des conteneurs (voir étapes 4.2 à 4.6) ;
 En revanche, les recueils AD et Exposition Internet sont à charger dans l'espace de dépôt et non dans un conteneur ZED.
 - Téléchargez la trame financière à compléter, puis chargez-la dans l'espace de dépôt au format Excel. Chargez également l'onglet 'Synthèse des frais engagés' (et uniquement celui-ci) avec les signatures nécessaires au format PDF.
2. Cliquez sur le bouton « Suivant », pour accéder au récapitulatif de votre saisie.

Guichet d'appel à financement CaRE

Domaine : Domaine 1 Audits techniques

Page : Déclaration d'atteinte des objectifs



- Pour les objectifs D1.O1 et D1.O2, des **conteneurs chiffrés** sont mis à votre disposition afin de vous permettre **d'envoyer vos rapports de manière sécurisée**. Pour cela, vous pouvez télécharger les conteneurs, y accéder avec la clé unique et personnelle qui vous est communiquée, déposer vos fichiers dans le conteneur et charger le conteneur sur la plateforme.

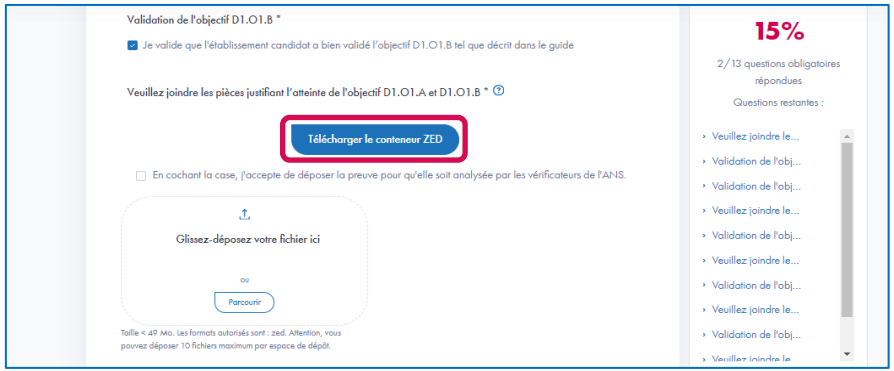
- **Rappel :** les recueils AD et Expo. Internet sont à charger dans l'espace de dépôt et non dans le conteneur ZED.

- Depuis l'objectif concerné par le conteneur chiffré :
 1. Cliquez sur le bouton « Télécharger le conteneur ZED » ;
 2. Depuis la pop-in qui s'ouvre :
 a. Récupérez le nom d'utilisateur et le mot de passe qui vous permettent d'accéder au conteneur. **Attention : ces identifiants sont uniquement accessibles à cette étape et vous ne pourrez plus les consulter par la suite** ;
 b. Cochez la case confirmant la mémorisation de ces identifiants ;
 c. Cliquez sur le bouton « Activer le téléchargement du conteneur ZED » qui ferme la pop-in et vous donne accès au téléchargement du conteneur.

Guichet d'appel à financement CaRE

Domaine : Domaine 1 Audits techniques

Page : Déclaration d'atteinte des objectifs

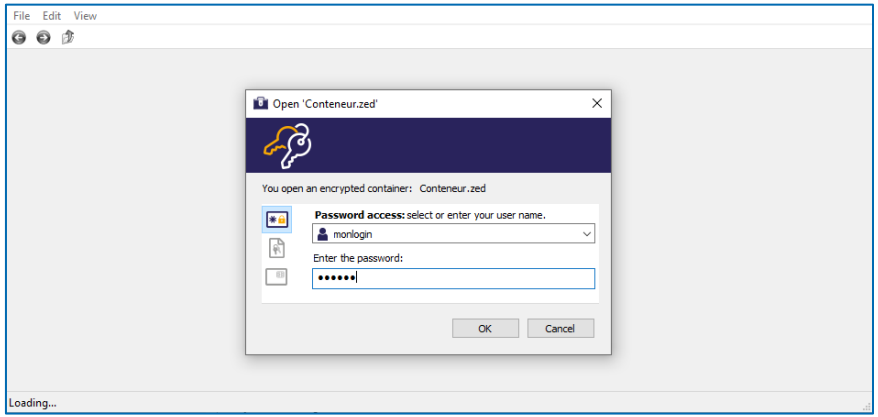


- Après avoir récupéré le nom d'utilisateur et le mot de passe, cliquez sur le bouton « Télécharger le conteneur ZED » pour récupérer le conteneur ZED à utiliser.

Guichet d'appel à financement CaRE

Domaine : Domaine 1 Audits techniques

Page : Conteneur .ZED

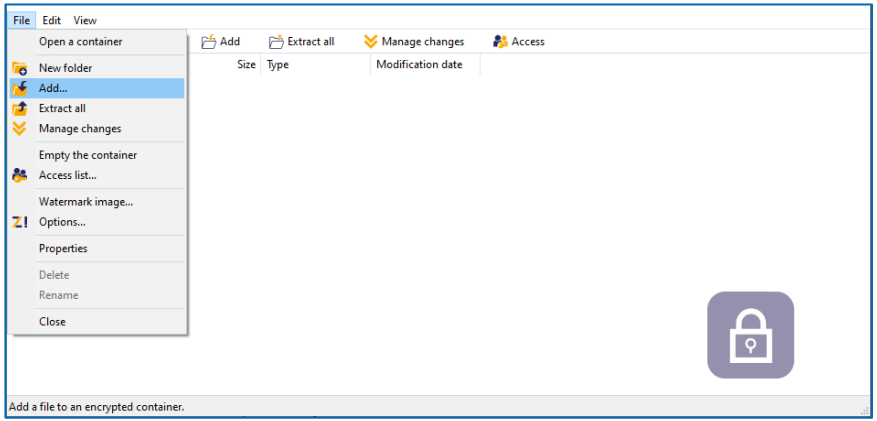


- Pour ouvrir un conteneur .ZED, vous devez télécharger **ZED Limited Edition** depuis le lien Télécharger ZED Limited Edition :
 - Sélectionnez votre système et sa version ;
 - Téléchargez ZEDLE.
- Une fois ZEDLE téléchargé, ouvrez le conteneur .ZED téléchargé depuis votre explorateur de fichier. Le conteneur est ainsi directement ouvert grâce à ZEDLE.
- Saisissez votre nom d'utilisateur et mot de passe récupérés à l'étape 4.2.
- Cliquez sur le bouton « OK » pour accéder au contenu du conteneur.

Guichet d'appel à financement CaRE

Domaine : Domaine 1 Audits techniques

Page : Conteneur .ZED

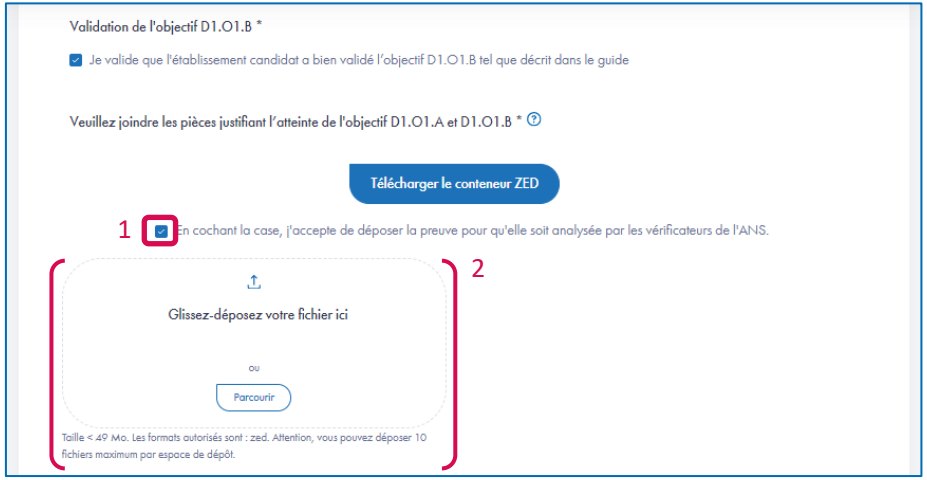


- Depuis le conteneur, vous pouvez ajouter vos pièces justificatives en glissant/déposant vos fichiers ou en cliquant sur « File » puis « Add » dans la barre de navigation du conteneur.

Guichet d'appel à financement CaRE

Domaine : Domaine 1 Audits techniques

Page : Conteneur .ZED



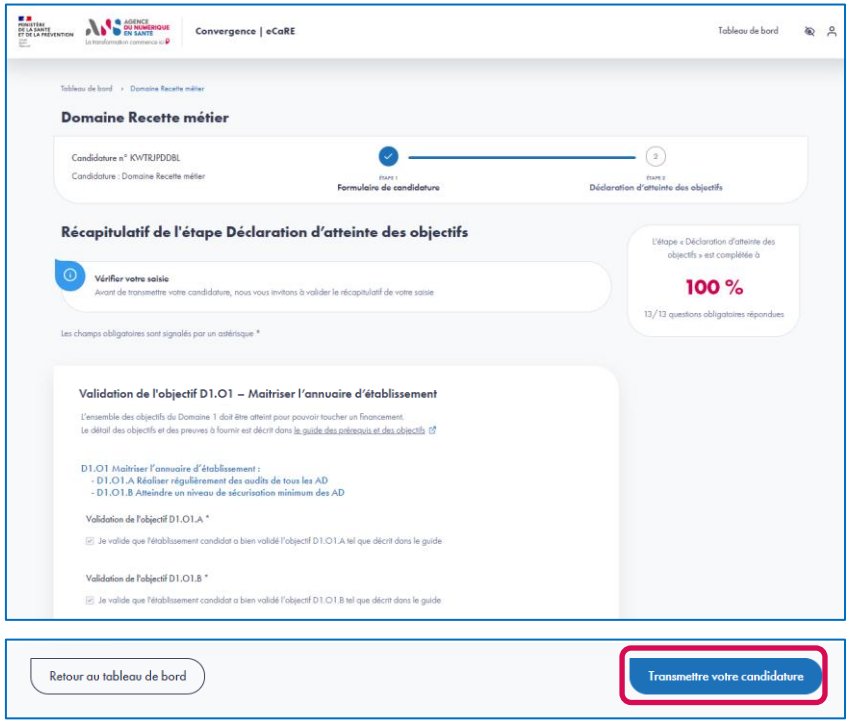
- Une fois toutes vos preuves chargées dans le conteneur, fermez le conteneur.

- Depuis l'espace de dépôt des preuves d'atteinte des objectifs concernés par les conteneurs :
 1. Cochez la case indiquant que vous acceptez que la preuve déposée soit analysée par les vérificateurs de l'ANS dans le cadre du domaine 1 « Audits techniques » ;
 2. Ajoutez le conteneur en glissant et déposant ce dernier ou en parcourant votre explorateur de fichiers.

Guichet d'appel à financement CaRE

Domaine : Domaine 1 Audits techniques

Page : Déclaration d'atteinte des objectifs

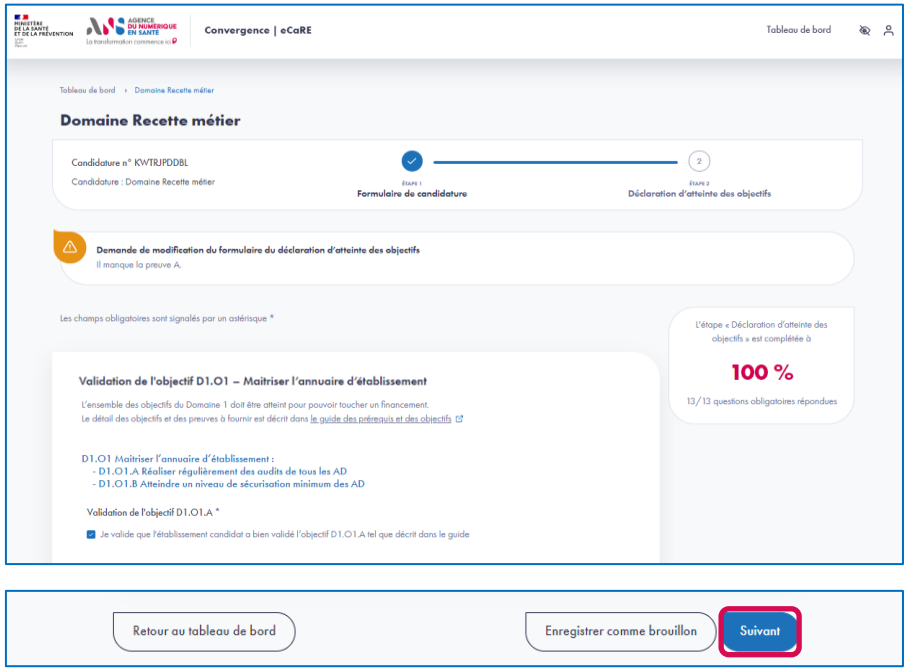


- Après avoir vérifié votre saisie sur le récapitulatif, cliquez sur le bouton « Transmettre votre candidature » afin de transmettre votre déclaration d'atteinte des objectifs aux vérificateurs de l'ARS de votre région.
- Une fois que les vérificateurs ARS de votre région ont validé la complétion de votre dossier, celui-ci est transmis aux vérificateurs de l'ANS pour analyser et vérifier les preuves fournies.
- A la suite de l'analyse par les vérificateurs ANS, vous êtes notifié par email pour vous informer de la validation ou du rejet de votre dossier.

Guichet d'appel à financement CaRE

Domaine : Domaine 1 Audits techniques

Page : Déclaration d'atteinte des objectifs



- Dans le cas où un vérificateur ARS de votre région ou un vérificateur ANS vous demande d'apporter des modifications à votre déclaration, un e-mail vous est envoyé et vous invite à vous connecter à la plateforme eCaRE pour apporter les modifications demandées :
 1. Accédez à votre dossier. La demande de modification émise par le vérificateur se trouve en au haut du formulaire de déclaration d'atteinte des objectifs ;
 2. Apportez les modifications demandées ;
 3. Vérifiez le récapitulatif de votre saisie et transmettez à nouveau votre déclaration sur la plateforme eCaRE.

AGENCE DU NUMÉRIQUE EN SANTÉ

CaRE Cybersécurité accélération et Résilience des Établissements

Financé par l'Union européenne
NextGenerationEU



Guichet d'appel à financement CaRE

Candidature au domaine 2 : Stratégie de continuité et de reprise d'activité

Guichet d'appel à financement CaRE

- Cette section vous présente les actions à réaliser si vous voulez candidater et déclarer l'atteinte des objectifs pour le « Domaine 2 Stratégie de continuité et de reprise d'activité » du programme CaRE.

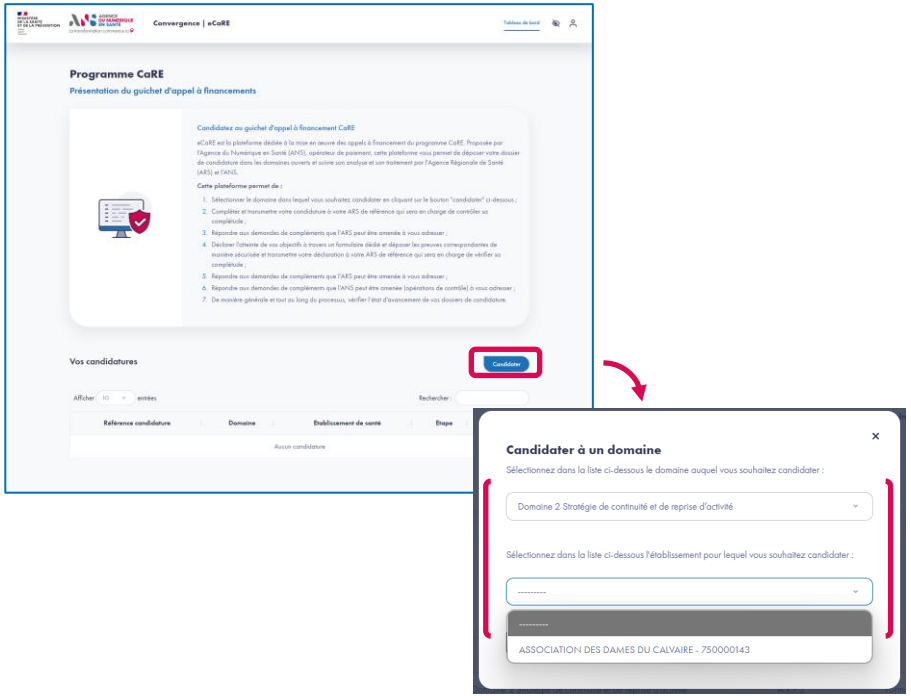
- Les étapes à suivre sont les suivantes :

1. Choix du Domaine 2 Stratégie de continuité et de reprise d'activité
2. Complétion du formulaire de candidature et transmission de votre candidature (2.1 à 2.2)
3. Réponse à une demande de modification de la part d'un vérificateur ARS
4. [Optionnel] Candidater au nom de plusieurs établissements (4.1 à 4.3)

Guichet d'appel à financement CaRE

Domaine : Domaine 2 Stratégie de continuité et de reprise d'activité

Page : Tableau de bord connecté

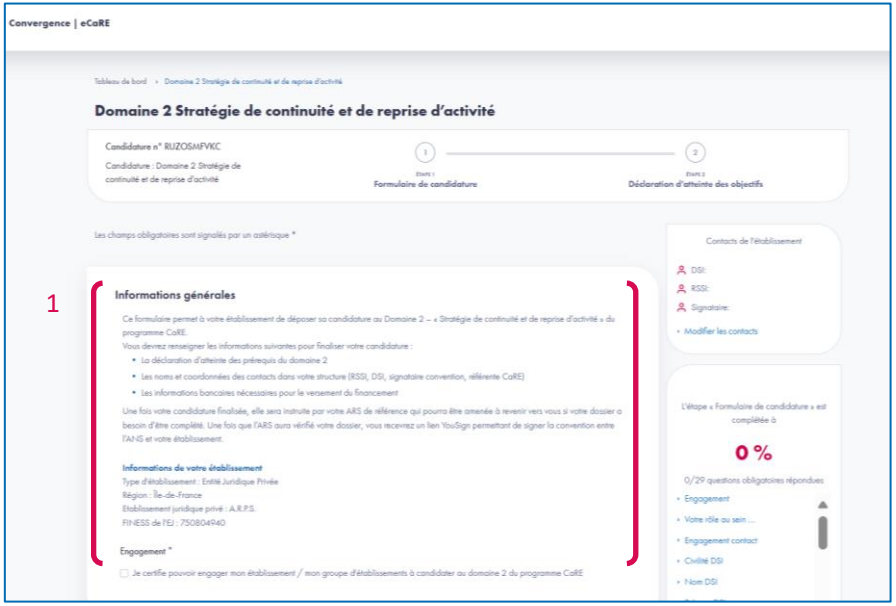


- Une fois connecté, depuis le tableau de bord, cliquez sur le bouton « Candidater » pour afficher la liste des domaines ouverts dans une modale.
- Sélectionnez le domaine « Domaine 2 Stratégie de continuité et de reprise d'activité » parmi la liste proposée dans la modale puis sélectionnez l'établissement pour lequel vous souhaitez candidater et cliquez sur le bouton « Valider ».
- A noter qu'une fois la date limite de candidature au domaine dépassée, il ne vous sera plus possible d'ajouter une nouvelle candidature au domaine.

Guichet d'appel à financement CaRE

Domaine : Domaine 2 Stratégie de continuité et de reprise d'activité

Page : Formulaire de candidature



- Une fois votre candidature initiée, vous accédez au formulaire de la candidature à compléter :

1. Complétez le formulaire de candidature en renseignant :
 - Les informations du DSI ;
 - Les informations du RSSI ;
 - L'adresse postale de votre établissement ;
 - Si vous êtes un établissement privé et que vous appartenez à un groupe, le nom du groupe ;
 - Le statut de validation des prérequis du domaine 2 par l'établissement candidat et ses entités rattachées ;
 - Les preuves justifiant l'atteinte des prérequis du domaine 2 ;
 - Les coordonnées bancaires de l'établissement ;
 - Le fichier RIB de l'établissement ;
 - Les informations du signataire de la convention.

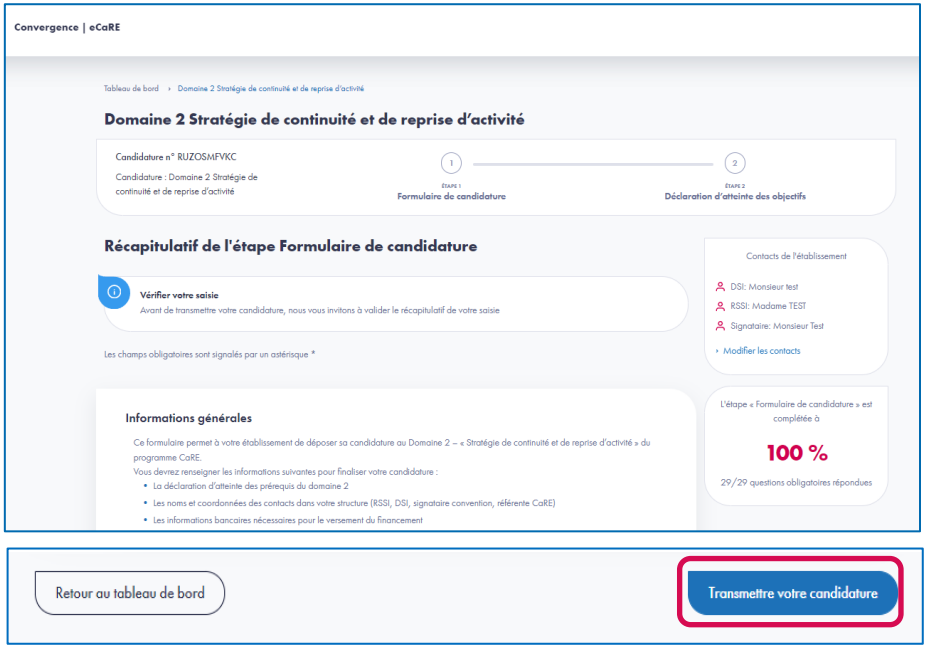
2. Cliquez sur le bouton « Suivant », pour accéder au récapitulatif de votre saisie.

- A noter qu'une fois la date limite de premier dépôt de candidature dépassée, il ne vous sera plus possible de modifier votre saisie ni de transmettre votre candidature.

Guichet d'appel à financement CaRE

Domaine : Domaine 2 Stratégie de continuité et de reprise d'activité

Page : Récapitulatif du formulaire de candidature

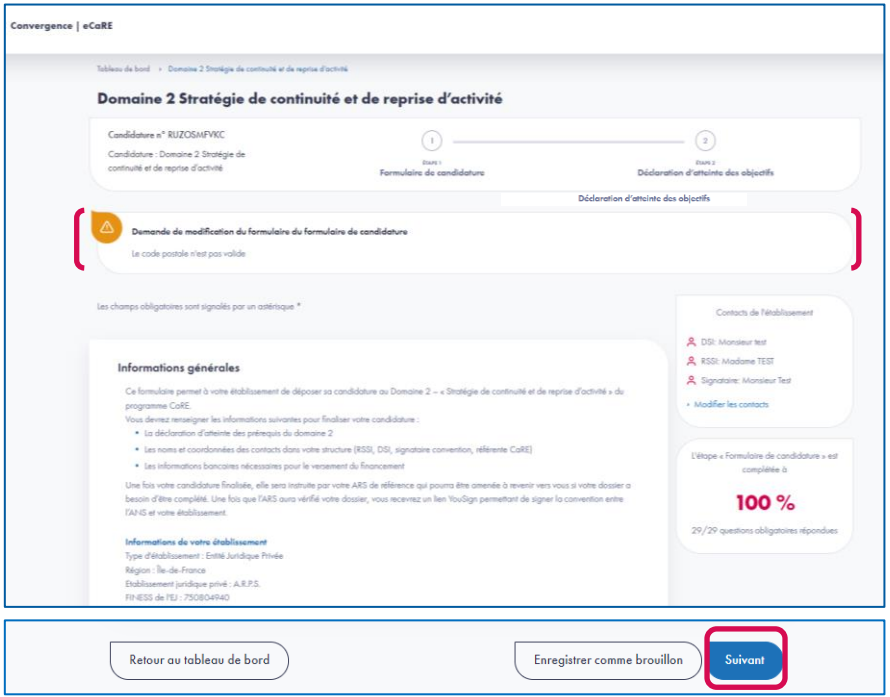


- Après avoir vérifié votre saisie sur le récapitulatif, cliquez sur le bouton « Transmettre votre candidature » afin de transmettre votre formulaire de candidature aux vérificateurs de l'ARS de votre région.
- A la suite de l'analyse de votre candidature par l'ARS de votre région, vous recevez une notification pour vous informer de la validation ou du rejet de votre candidature.

Guichet d'appel à financement CaRE

Domaine : Domaine 2 Stratégie de continuité et de reprise d'activité

Page : Formulaire de candidature

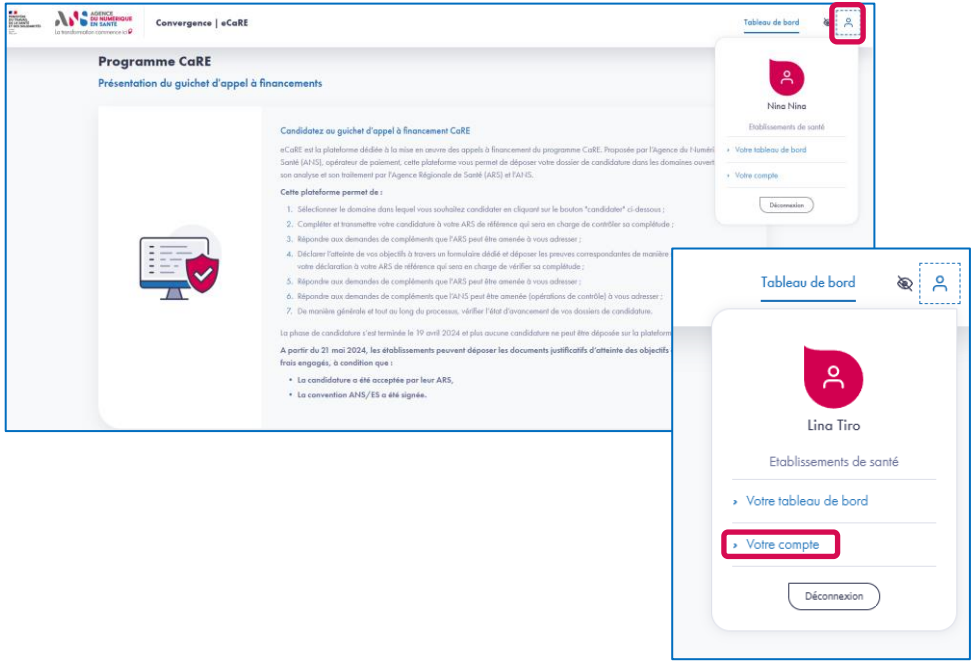


- Dans le cas où le vérificateur ARS de votre région vous demande d'apporter des modifications à votre candidature, un e-mail vous est envoyé et vous invite à vous connecter à la plateforme eCaRE pour apporter les modifications demandées :
 1. Accédez à votre candidature. La demande de modification émise par le vérificateur se trouve en au haut du formulaire de candidature ;
 2. Apportez les modifications demandées ;
 3. Vérifiez le récapitulatif de votre saisie et transmettez votre candidature à nouveau à l'ARS de région sur la plateforme eCaRE.

Guichet d'appel à financement CaRE

Domaine : Domaine 2 Stratégie de continuité et de reprise d'activité

Page : Votre compte

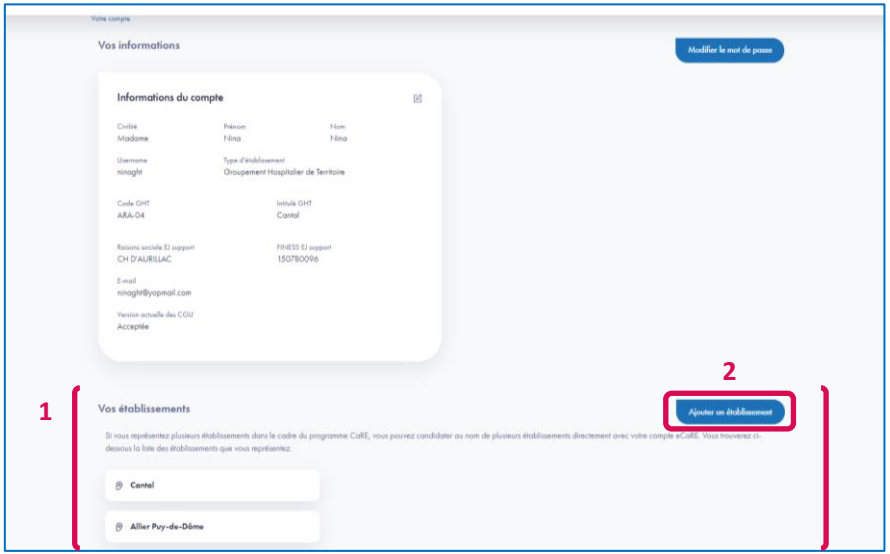


- En tant que référent, vous avez la possibilité de représenter plusieurs établissements. Voici comment candidater au nom de plusieurs établissements :
 1. Une fois sur votre tableau de bord, cliquez sur l'icône profil qui se trouve dans la barre de navigation.
 2. En accédant à l'icône profil, cliquez sur la page « Votre compte ».

Guichet d'appel à financement CaRE

Domaine : Domaine 2 Stratégie de continuité et de reprise d'activité

Page : Votre compte



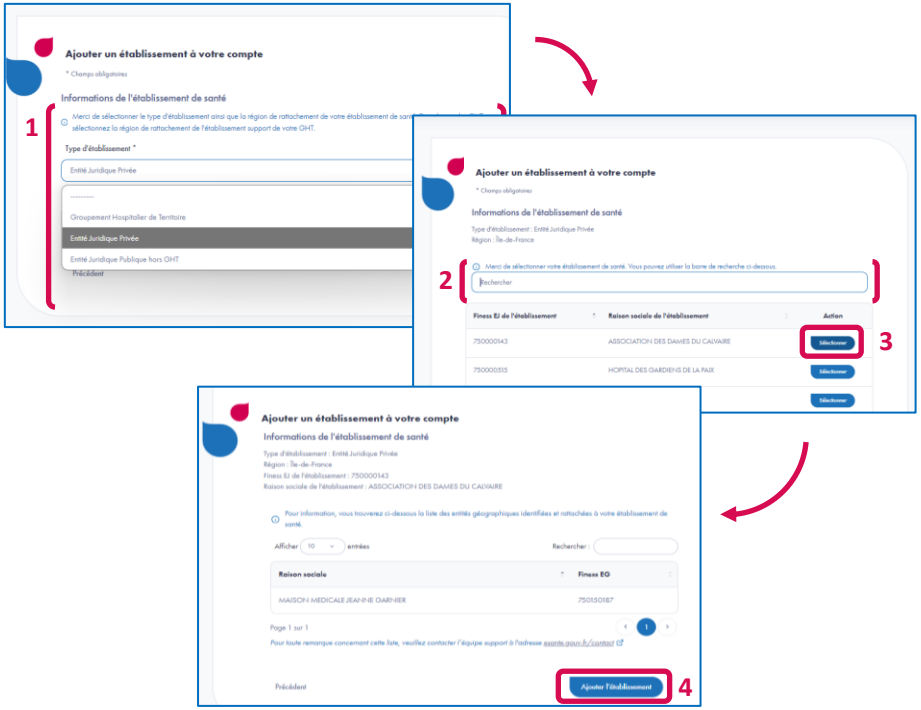
Depuis la page « Votre compte », vous pouvez consulter l'ensemble des établissements auxquels vous avez accès au sein de la section « Vos établissements »

1. Dans cette section, l'établissement sélectionné lors de votre inscription sur eCaRE s'affiche par défaut.
2. Si vous souhaitez représenter plusieurs établissements, cliquez sur « Ajouter un établissement ».

Guichet d'appel à financement CaRE

Domaine : Domaine 2 Stratégie de continuité et reprise d'activité

Page : Votre compte



Depuis la page « Votre compte », lorsque vous ajoutez un établissement, plusieurs écrans apparaissent les uns après les autres.

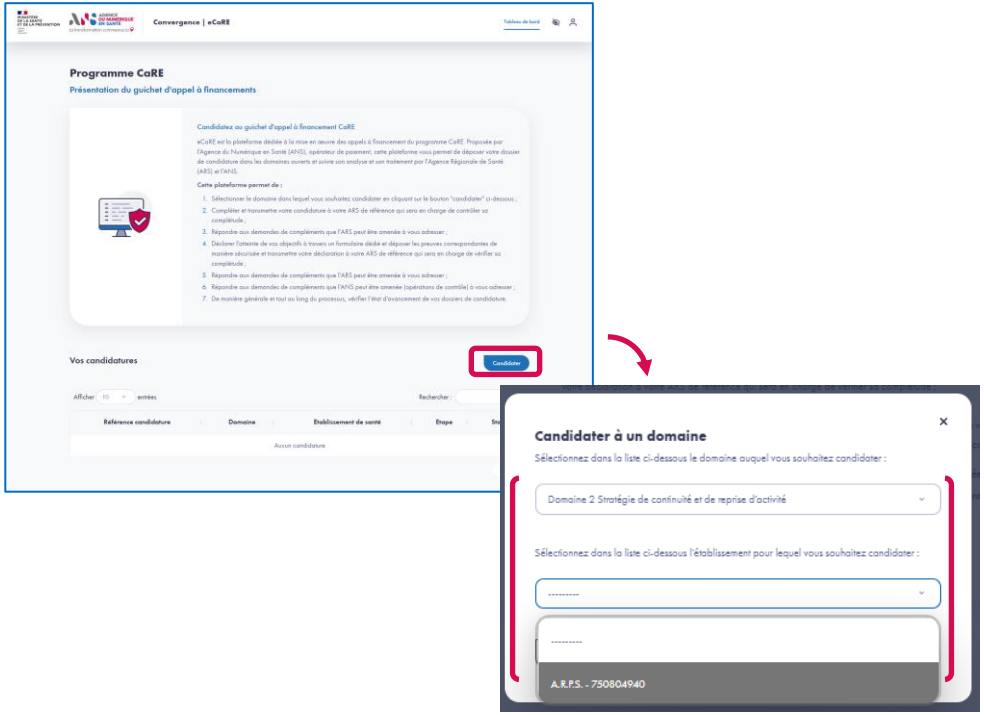
1. Vous devez renseigner le type d'établissement ainsi que la région de celui-ci.
2. Vous devez ensuite renseigner son numéro FINESS Juridique ou sa raison sociale.
3. Puis, vous devez cliquer sur le bouton « Sélectionner » de l'établissement qui s'affiche parmi les résultats de recherche.
4. Enfin, vous pouvez cliquez sur le bouton « Ajouter l'établissement ».

Les établissements ajoutés apparaissent ensuite dans la section vos établissements sur la page « Votre compte ».

Guichet d'appel à financement CaRE

Domaine : Domaine 2 Stratégie de continuité et reprise d'activité

Page : Tableau de bord connecté



- Une fois le nouvel établissement ajouté à la liste de vos établissements, retournez sur votre tableau de bord et cliquez sur le bouton « Candidater ».
- Sélectionnez le domaine « Domaine 2 Stratégie de continuité et de reprise d'activité » parmi la liste proposée dans la modale et sélectionnez l'établissement nouvellement ajouté à la liste de Vos établissements. Cliquez ensuite sur le bouton « Valider » pour créer la candidature.
- Vous serez alors redirigé sur le formulaire de votre nouvelle candidature. Les étapes de complétion du formulaire de candidature sont identiques à celles de la candidature de votre établissement sélectionné lors de l'inscription (voir les étapes 2 et 3).

AGENCE DU NUMÉRIQUE EN SANTÉ

CaRE Cybersécurité accélération et Résilience des Établissements

Financé par l'Union européenne
NextGenerationEU



Modification des coordonnées de contact de l'établissement

Comment mettre à jour les coordonnées des DSI, RSSI et signataire ?

Modification des coordonnées des contacts de l'établissement

- Cette section vous présente les actions à réaliser si vous souhaitez mettre à jour les coordonnées du DSI, RSSI et/ou du signataire de votre établissement après la soumission de votre candidature.

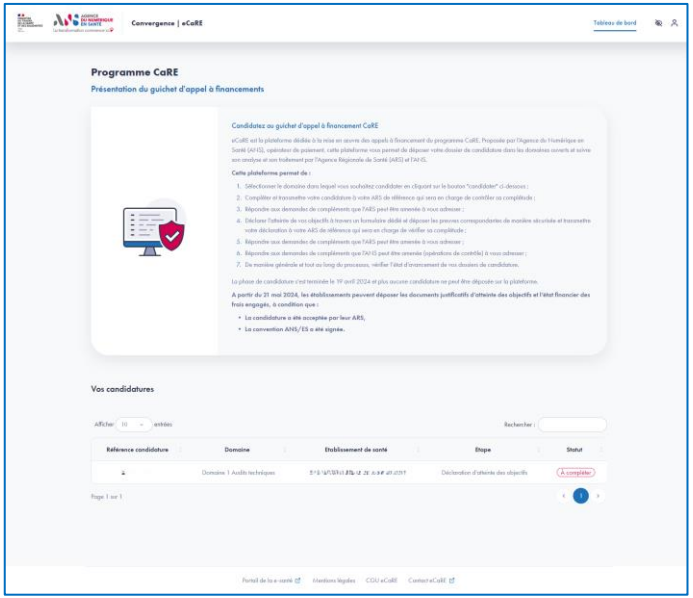
- Les étapes à suivre sont les suivantes :

1. Accès au dossier CaRE de votre établissement
2. Modification des contacts de votre établissement (2.1 à 2.2)

Guichet d'appel à financement CaRE

Domaine : Domaine 1 Audits techniques et Domaine 2 Stratégie de continuité et de reprise d'activité

Page : Tableau de bord connecté

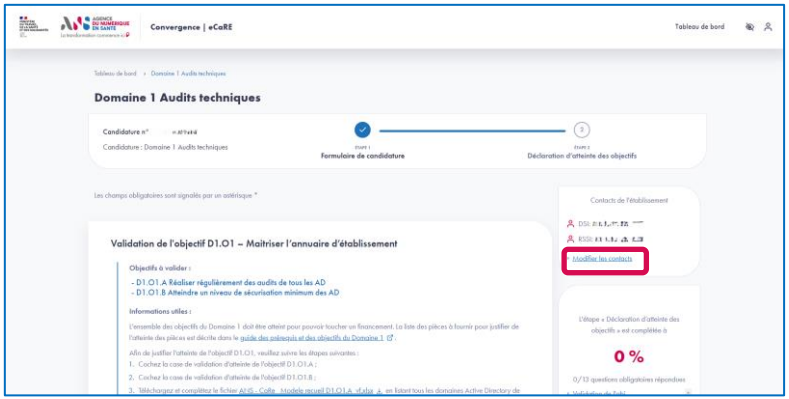


- Une fois connecté, depuis le tableau de bord, cliquez sur la candidature pour laquelle vous souhaitez mettre à jour les coordonnées des contacts de l'établissement.

Guichet d'appel à financement CaRE

Domaine : Domaine 1 Audits techniques et Domaine 2 Stratégie de continuité et de reprise d'activité

Page : Déclaration d'atteinte des objectifs



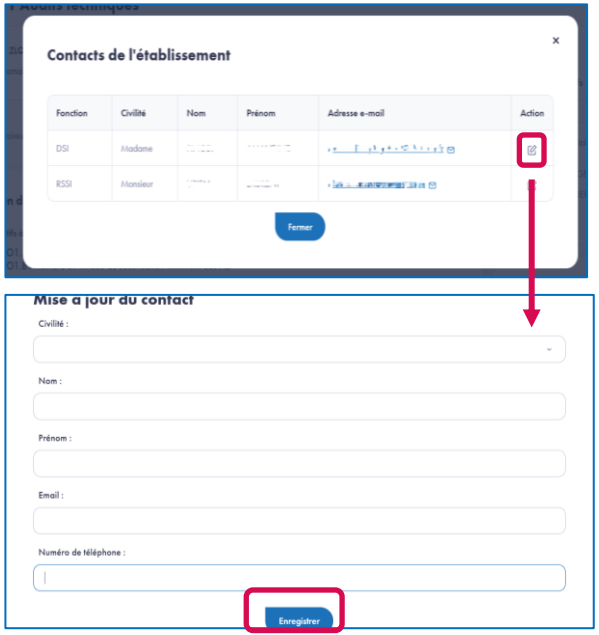
- Vous pouvez modifier les coordonnées des contacts de votre établissement depuis la page du formulaire de candidature ou depuis la page de déclaration d'atteinte des objectifs de votre dossier.
- Pour effectuer cette modification, cliquez sur le lien « Modifier les contacts » de la carte « Contacts de l'établissement » accessible sur la partie droite de l'écran.

NB : dans le cadre du domaine 2, vous pouvez aussi consulter et modifier les coordonnées enregistrées pour le signataire de votre établissement.

Guichet d'appel à financement CaRE

Domaine : Domaine 1 Audits techniques et Domaine 2 Stratégie de continuité et de reprise d'activité

Page : Déclaration d'atteinte des objectifs



- Depuis la pop-in qui s'ouvre, vous pouvez consulter les coordonnées enregistrées pour les contacts de votre établissement.
- Pour éditer ces coordonnées, cliquez sur l'icône d'édition du contact que vous souhaitez mettre à jour.
- Une nouvelle pop-in s'ouvre alors dans laquelle vous pouvez saisir les nouvelles coordonnées du contact.
- Une fois les coordonnées saisies, cliquez sur le bouton « Enregistrer » pour valider la mise à jour.

AGENCE DU NUMÉRIQUE EN SANTÉ

CaRE Cybersécurité accélération et Résilience des Établissements

Financé par l'Union européenne NextGenerationEU



Transfert d'un dossier

Comment modifier le référent de mon dossier ?

Transfert d'un dossier

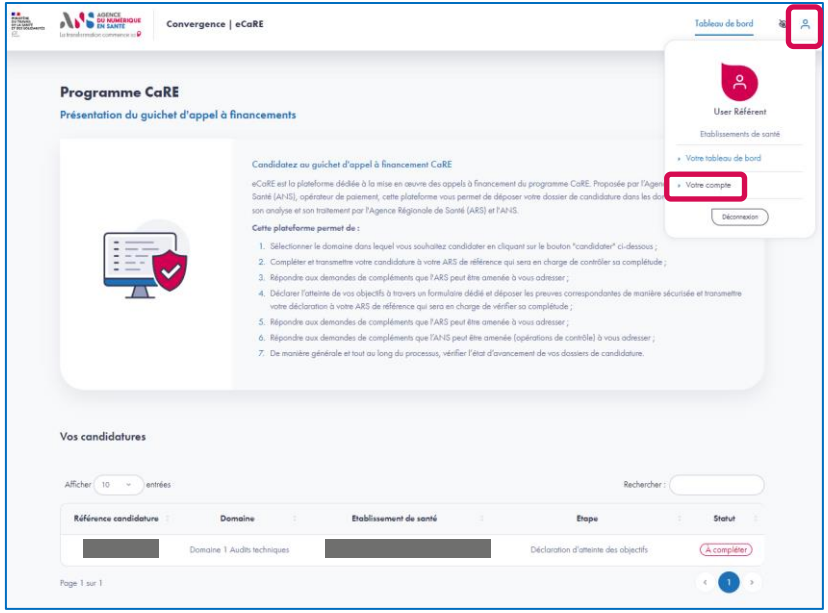
- Cette section vous présente les actions à réaliser si vous souhaitez modifier le référent de votre dossier CaRE.
- Pour des raisons de sécurité, il ne peut y avoir qu'un seul référent par dossier. Le référent est le seul pouvant accéder et modifier le dossier depuis la plateforme eCaRE.
- Les étapes à suivre sont les suivantes :

1. Inscription du nouveau référent du dossier sur eCaRE
2. Transfert du dossier au nouveau référent (2.1 à 2.2)

Guichet d'appel à financement CaRE

Domaine : Domaine 1 Audits techniques et Domaine 2 Stratégie de continuité et de reprise d'activité

Page : Tableau de bord connecté

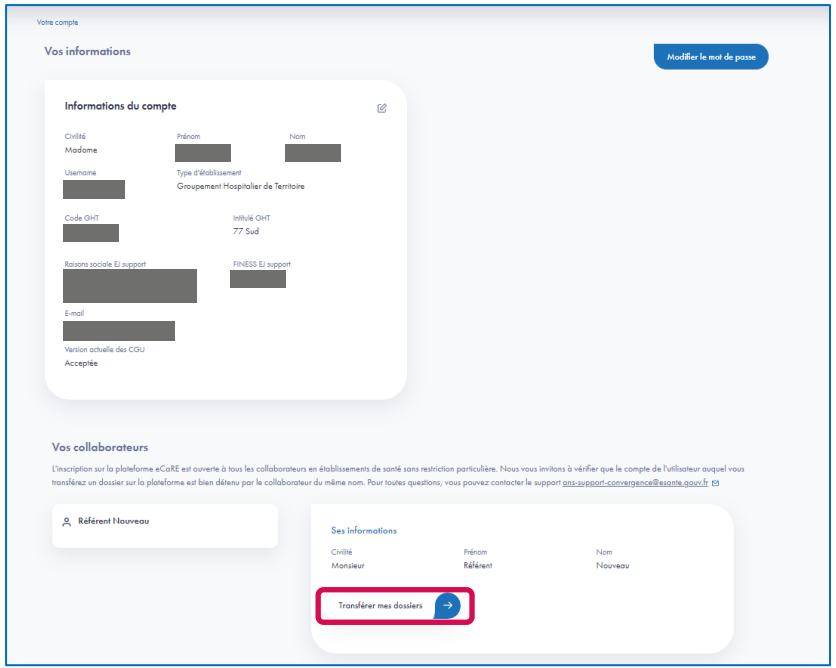


- Afin de pouvoir transférer votre dossier à un nouveau référent, le nouveau référent doit dans un premier temps créer son compte sur eCaRE au sein de votre même établissement.
 - Pour la création du compte, se reporter à la section « Inscription sur eCaRE » de ce guide.
- Une fois le compte créé sur la plateforme eCaRE, connectez-vous et rendez-vous sur la page Votre compte accessible depuis l'icône utilisateur de la barre de navigation.

Guichet d'appel à financement CaRE

Domaine : Domaine 1 Audits techniques et Domaine 2 Stratégie de continuité et de reprise d'activité

Page : Votre compte



- Depuis la page Votre compte, vous pouvez consulter la liste des collaborateurs de votre établissement de santé inscrits sur la plateforme eCaRE.
- Cliquez que le nom du collaborateur auquel vous souhaitez transférer votre dossier CaRE, puis cliquez sur le bouton « Transférer mes dossiers ».

NB : L'inscription sur la plateforme eCaRE est ouverte à tous les collaborateurs en établissement de santé sans restriction particulière. Nous vous invitons à vérifier que le compte de l'utilisateur auquel vous transférez un dossier sur la plateforme est bien détenu par le collaborateur du même nom.

Guichet d'appel à financement CaRE

Domaine : Domaine 1 Audits techniques et Domaine 2 Stratégie de continuité et de reprise d'activité

Page : Votre compte



- Sélectionnez au niveau de la pop-in qui s'ouvre la référence du dossier que vous souhaitez transférer à votre collaborateur.
- Une fois la référence de dossier sélectionnée, le bouton « Confirmer le transfert » en bas de la pop-in devient cliquable. Cliquez dessus pour valider le transfert de dossier.

NB : Attention, vous n'aurez plus accès au dossier après validation du transfert.

AGENCE
DU NUMÉRIQUE
EN SANTÉ

CaRE Cybersécurité accélération et Résilience des Établissements

Financé par
l'Union européenne
NextGenerationEU



esante.gouv.fr

Le portail pour accéder à l'ensemble des services et produits de l'agence du numérique en santé et s'informer sur l'actualité de la e-santé.

@esante_gouv.fr

linkedin.com/company/asip-sante